

Le Parti Ouvrier Indépendant du Nord apporte son soutien plein et entier au camarade Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de l'UD CGT du Nord

Ce jeudi 28 mars, le camarade Jean-Paul Delescaut est convoqué au tribunal correctionnel de Lille en raison d'un communiqué publié en octobre dernier appelant au cessez-le-feu dans la bande de Gaza.

Les motifs de la convocation sont « incitation à la haine raciale » et « apologie du terrorisme ». Le POI condamne fermement la criminalisation de l'action syndicale et la répression des militants qui portent la voix du mouvement ouvrier.

Depuis maintenant 6 mois l'État d'Israël mène une entreprise génocidaire à l'encontre de la population palestinienne. Plus de 31 000 morts dont près de 15 000 enfants, des dizaines de milliers de personnes privées de nourriture et de soins par le blocage systématique de l'aide humanitaire et les destructions et attaques d'hôpitaux. Des écoles et des logements détruits, des humiliations, des arrestations et des conditions de détentions épouvantables, une colonisation accélérée avec la vente de parcelles dans la bande de Gaza.

Et tout cela avec la complicité criminelle de Macron qui continue de livrer des armes et qui voudrait par la police, par la justice, interdire de revendiquer le cessez-le-feu.

Non, condamner un génocide n'est pas un crime !

La CGT et les organisations militantes syndicales et politiques portent un message internationaliste et pacifiste et s'inscrivent dans la lutte pour un cessez-le-feu immédiat et permanent qui semaine après semaine s'organise dans le monde entier, mobilisant des centaines de milliers de personnes. Le mouvement ouvrier international se doit de combattre les crimes contre l'humanité perpétrés dans la bande de Gaza et le communiqué incriminé de la CGT faisait partie prenante de l'action militante et portait la parole des dizaines de milliers de personnes qui se dressent contre les crimes de l'État d'Israël.

Le POI 59 participera aux côtés des militants politiques et syndicaux au rassemblement appelé par la CGT ce jeudi 28 mars 2024 à 12h devant le tribunal correctionnel de Lille, pour exiger l'abandon immédiat de toutes les poursuites contre Jean-Paul Delescaut.

- Abandon immédiat de la répression des syndicalistes quels qu'ils soient en raison de leurs luttes légitimes et leur engagement militant.
- Cessez-le-feu immédiat et permanent, arrêt de la colonisation.